

Communiqué de presse - Jeudi 13 décembre 2018

## **Anne Hidalgo et Stéphane Troussel demandent la suspension des travaux du CDG Express**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Stéphane Troussel, Président du Département de Seine-Saint-Denis, demandent la suspension des travaux du CDG Express tant que des garanties n'auront pas été apportées pour améliorer en parallèle la qualité de service des RER et Transilien.**

L'amélioration de la liaison de Paris à ses aéroports est un enjeu pour l'attractivité de la métropole parisienne, mais elle ne peut se faire au détriment des lignes utilisées quotidiennement par les habitants de la région parisienne.

La Ministre des Transports, Elisabeth Borne, l'a souligné plusieurs fois : "Il faut donner la primauté aux transports du quotidien". Or, le rapport réalisé par les services d'Ile-de-France Mobilités et présenté mercredi en conseil d'administration met en évidence de nombreux impacts du projet CDG express sur les RER et Transilien.

Pendant la phase travaux prévue de 2019 à 2024, le CDG Express va impacter l'infrastructure empruntée par les lignes RER B, RER D et le Transilien K ainsi que les lignes P et E lors de l'adaptation de la gare de l'Est. Des impacts sont aussi anticipés après l'ouverture du CDG Express. La ponctualité des lignes K et H pourrait être affectée. Le RER E sera également impacté par la réorientation des trains vers la Gare de l'Est. La capacité d'accueil sera alors réduite par le CDG express ce qui poserait problème non seulement au RER E mais aussi à la ligne P.

Ile-de-France Mobilités a formulé plusieurs demandes pour obtenir des garanties nécessaires au maintien de la qualité de service sur l'ensemble de ces lignes, que ce soit pendant les travaux ou pendant l'exploitation du CDG express. Des adaptations sont indispensables en particulier pour éviter l'effet de « boule de neige » en situation très dégradée. Dans l'attente de telles garanties, Anne Hidalgo et Stéphane Troussel demandent la suspension des travaux du CDG Express.

Pour la Maire de Paris et le Président du Département de Seine-Saint-Denis, il s'agit non seulement que le projet du CDG Express garantisse une meilleure qualité de service sur toutes les lignes du Nord Est parisien, mais aussi que toutes les mesures soient prises pour ne pas affecter les habitants du 18e arrondissement et de Seine-Saint-Denis vivant à proximité de la future ligne.

En effet, celle-ci traversera notamment le futur Parc de Chapelle Charbon puis traversera la porte de la Chapelle par le pont ferroviaire qui doit être rénové. Cette rénovation ne doit pas être faite au rabais et il faut assurer également que les nuisances sonores soient limitées au maximum. Le seul respect de la réglementation ne peut suffire et les mesures phoniques prévues dans le projet actuel doivent être renforcées.

La Ville de Paris et le département de Seine-Saint-Denis demandent également à l'Etat d'évaluer les solutions de transport alternatives, et en particulier l'utilisation de voies réservées sur les autoroutes reliant Paris, la Seine-Saint-Denis et l'aéroport Charles de Gaulle pour développer des liaisons efficaces qui pourront dans les prochaines années grâce aux technologies de conduite connectée et autonome, apporter une qualité de déplacement qui rivalise avec le transport ferroviaire.

Enfin, ils demandent l'étude de la mise en place d'une voie dédiée au covoiturage et à des lignes de bus express sur l'A1, avant même l'arrivée de véhicules autonomes, réflexion qui devra inclure l'optimisation d'usage de la bande d'arrêt d'urgence.

Ils rappellent par ailleurs que, si leur détermination à faire de Paris et de la Seine-Saint-Denis des territoires attractifs pour les touristes et les investisseurs reste intacte, rien ne vient démontrer aujourd'hui que le CDG Express y contribuerait significativement. Toutes les alternatives doivent donc être mises aujourd'hui sur la table pour éviter que le CGD express ne devienne, dès son inauguration, une liaison obsolète et néfaste pour les transports du quotidien.